

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

132026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise
Date de convocation du conseil municipal : le dix-neuf février 2026

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint,
GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc, GUICHERD Cyril Conseillers Délégués
BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- BELOT Jean-Luc - CUISSET Betty - NERON Sylvie - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET = ACCEPTATION DU DEVIS CONCERNANT L'ÉTUDE BÉTON ARMÉ/STRUCTURE DU BUREAU D'ÉTUDES PRADON Ch. CONCERNANT RUE MONSEIGNEUR DADOLLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'incendie qui a touché le bâtiment situé « rue Monseigneur DADOLLE » le 8 mai 2023 appartenant à Monsieur LAPALUE Frédéric et Madame PERARD Florence. Le financement de la démolition et du déblaiement a été financé par la commune.

Madame le Maire explique que les murs restants nécessitent l'intervention immédiate pour mise en sécurité afin d'éviter tout risque déboulement (maison mitoyenne et parking de l'église en surplomb).

Considérant que la situation compromet la sécurité des tiers (risque d'effondrement des murs périphériques de l'ancienne bâtisse sur la rue Monseigneur DADOLLE et bordant la place de l'église en soutènement), Madame le Maire de Villemontais a engagé une procédure d'arrêté de péril imminent et, par requête du 28 janvier 2026, a saisi le tribunal Administratif, afin qu'une expertise soit ordonnée dans les plus brefs délais, afin de statuer sur la nature des dommages du mur de soutènement, de dresser constat dudit ouvrage et des bâtiments mitoyens, de se prononcer sur l'existence d'un danger imminent et de proposer les mesures nécessaires pour mettre fin au danger et garantir la sécurité.

Le tribunal Administratif a fait droit à la demande de la mairie et a ordonné une expertise du bâtiment par l'expert DEVERCHERE Jean-Marc, Ingénieur IPF, Maître d'œuvre.

Suite à l'expertise, Monsieur DEVERCHERE Jean-Marc propose de réaliser une étude béton armé/structure pour le calculs et plans d'un mur de soutènement. Un devis a été réalisé par le bureau d'études PRADON Ch. qui s'élève à 1200 €HT soit 1440 €TTC.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis
- D'inscrire cette dépense au budget.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 26 février 2026

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

